

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Compagnie mutuelle d'assurance Gore

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers autorise, à compter du 22 avril 2025, La Compagnie mutuelle d'assurance Gore (nom utilisé au Québec par Gore Mutual Insurance Company (« Gore ») à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|--|
| - assurance automobile | - assurance contre le détournement |
| - assurance de biens | - assurance de responsabilité |
| - assurance des chaudières et des machines | - assurance contre la maladie ou les accidents |
| - assurance cautionnement | |

L'autorisation de Gore est assortie de la restriction suivante :

- *Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance.*

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le siège de l'assureur est situé au :

- 252 Dundas Street North
Cambridge (Ontario) N1R 5T3

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

- Torys L.L.P.
1, Place Ville-Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 3Y1

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 24 avril 2025

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.